**A120.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand.* | *1525 Februar 4. Madrid.* |

1. Erhielt F’s Briefe vom 1., 5. und 30. November, 9. und 10. Dezember. Ist erfreut über F’s Ankunft in Innsbruck. 2. Verspricht F, alle Kosten, die er für ihn trägt, zu vergüten. 3. Haltung gegenüber dem Papste. 4. Die Sendung Beaurains und Louis’ de Tovar nach England. 5. Bezieht sich auf die Nachrichten des Vizekgs von Neapel. 6. Einsetzung einer Kommission in Sachen der Instruktion Hannarts. 7. Beteuert F gegenüber seine brüderlichen Gefühle. 8. Rücksendung Bredams. Fieber. 9. [Nachschrift.] Rückkehr Beaurains aus England.

1. Has received F's letters dated November 1, 5, 30 and December 9 and 10. Is pleased that F has arrived in Innsbruck. 2. Promises to reimburse F for all costs. 3. Position vis-a-vis the Pope. 4. Beurain's and Louis de Tovar's deployment to England. 5. Refers to news from the Viceroy of Naples. 6. Establishing a committee in the matter of Hannart's instruction. 7. Assures F of his brotherly affection. 8. Bredam's recall. Fever. 9. [Postscript.] Beaurain's return from England.

Wien, St.-A. Hs. B. 595 1, Bl. 4 — 5. Kopie.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 120, S. 250-253.

1] Mon bon frere, j’ai receu voz lettres tant de vostre main que de secretaire, datées des premier, 5e, dernier de novembre, 9e et de 10e de dezembre et ai heu grand plaisir sçavoir de voz nouvelles et de vostre arrivée à Ysprug a si bonne conjuncture que le m’escripvez. Je ne fais doubte que aurez fait tousjours depuis ce temps la de bien en mieulx. Et vous mercie austant que faire puis de ce que ja en avez fait et qu’avez offert faire pour le bien et bonne adresse de mes affaires en Italie, comme m’a bien au long escript tant par nostre beau-frere et bon cousin, le duc de Bourbonnois et d’Auvergne comme par le conte d’Outremont, mon viceroi de Naples.

2] Je vous prie, mon bon frere, que faictes en mesd. affaires tout vostre effort et ce que vous pourrez, puisque vous sçavez, combien la chose emporte à vous et à moi et que le mien est le vostre. Et puisque vous estes si loingtain de moi, ne vous escriprai, enquoi ni comment vous le ferez si non que remectz la chose à vous pour en faire, comme verrez, pour le mieulx selon vostre pouoir et la disposition du temps et des affaires, et vous promectz par ceste signée de ma main que tout ce que ferez desbourser pour mon service et bien de mesd. affaires durant ceste guerre, je le vous satisferai à vostre contentement. Parquoi vous prie de rechief vous n’y espargnez riens.

3] Mon frere, il ne faiz doubte que de ceste heure estes adverti, comme le pape, lequel fut le premier qui du temps de pape Leon nous meist en ceste guerre et nous y a entretenu jusques à oires et avons fait et despendu beaucop pour l’avancer, lui estant in minoribus, et en après pour sa promotion. Ce neantmoins et sans y avoir regard a faict son appoinctement contre nous avec le roi François, y comprenant les Florentins et, selon que les François publient, y sont aussi les Venissiens, Luçois et Senois. Nous faisons responce à sa ste, dissimulant avec lui, et me semble que ferez bien de faire le semblable, car il n’est pas temps d’en faire autrement.

4] Quant au besoingne de Beaurayn et Loys de Thouard en Angleterre, je n’en ai encoires nulles nouvelles, mais j’ai peu ou point d’espoir qu’il en sortisse aulcung bon effect.

5] J’escriptz presentement à Rome et en Angleterre, touchant nosd. affaires, ce que entendrez par nostred. viceroi de Naples, lequel vous advertira de tout. Parquoi me deporte vous en faire redicte.

6] Quant à ce que m’escripvez de vostre main, touchant l'instruction dont m’aviez escript, j’en ai fait la provision telle que desirez à sçavoir. J’ai commis maistres Jehan de Fruyes, Jehan Jonglet, Anthoine de Vauldripont et Jaques Fevrir ou les deux d’eulx pour aller devers vous, afin que leur faictes bailler enthiere information sur ceste affaire, et icelle eue, la m’envoyer signée et scellée. Et pour plus facillement parvenir à la congnoissance de verité, j’en escriptz au duc de Saxen et à l’autre personnaige dont m’avez escript et pourrez de vostre cousté faire faire les dilligences necessaires aussi pour sçavoir le fond de ceste matiere et m’en advertir, car, comme desia vous ai escript, j’ai mandé maistre Jehan Hannart pour en respondre. Et pourrez faire solliciter, mme, nostre bonne tante, qu’elle envoye lesd. commissaires ou les deux d’eulx, et si elle dilaioit par faulte d’argent, vous commecteres en mon nom quelque autre des conseilleurs de nostre regiment de l’empire et m’envoyerez, comme dit est, l’information close et scellée, car il fault que je sache la verité de ceste praticque.

7] Mon bon frere, je vous mercie cordialement la continuation de vostre bonne et fraternelle amour envers moi que j’aime et extime comme ung aultre moi-mesmes, non seullement comme frere, mais comme filz aisné. Et certes, mon bon frere, vous me trouverez a jamais en si bon amour et vouloir envers vous que mieulx ne sçauroit estre.

8] Mon bon frere, je depescherai bien tost le sr de Bredan pour retourner vers vous, par lequel sçaurez amplement la depesche que lui ai fait. Quant à la charge qu’il m’a apporté depar vous et aussi de ma santé que j’espere bien tost recouvrer perfaictement, car la damoiselle de fievre ne me fait grand mal. Bien est vrai que aulcunes fois elle n’a pas grand force, je vouldroie toutesfois qu’elle eust ja achevé sa feste, car cela ne duit point ni à moi, ni à mes affaires. — Vous sçavez par experience que c’est de telle maladie. Et prie dieu nous en tenir delivrés et vous donner, mon bon frere, ce que plus desirez.

De Madrylle, 4e jour de febvrier 1525.

9] *[Nachschrift.]* Depuis ce que dessus escript est arrivé led. Beaurain par devers moi, retournant d’Angleterre, et la substance de ce qu’il dit est telle qu’il n’y a nulle apparance qu’il sortisse aulcun bon effect de guerre de ce coustél la, pour ce qu’ilz pretendent principallement à leur affaire d’Ecosse. Je ne fais doubte qu’avez sceu le tout par led. Loys de Thouard; à ceste cause n’en faiz redicte, mais je vous prie que traictez et assistez nostred. beau-frere de Bourbon en tout ce qu’il aura mestier et que ne lui laissez avoir faulte de riens non plus que, si c’estoit pour ma propre personne, car ce que ferez pour lui, le tiendrai estre fait à moi-mesmes. Donné comme dessus.

1] Gemeint sind die Briefe Nr. A103, A104, A106, A107. Die Briefe vom 30. November und 9. Dezember wurden nicht vorgefunden. F weilte seit 24. November 1524 in Innsbruck.

2] Die Anstrengungen zugunsten der kaiserlichen Kriegsmacht in Italien wurden bereits in Nr. A103 geschildert.

3] Hier wird auf die Vergangenheit Klemens VII. (Giulio de Medici) verwiesen, der auf die Politik Leos X. großen Einfluß ausübte, und zwar in einem kaiserfreundlichen Sinne. Auch während des Konklaves galt er als Vertreter der Partei K’s. Vgl. Pastor 4, 2, S. 161 ff. K scheint hier auf die Kämpfe um Parma und Piacenza anzuspielen, die Leo X. unter Beihilfe des Kaisers gewonnen hatte. St. Ehses, Hist. Jahrb. 6, S. 591. — Der betreffende Vertrag zwischen Klemens VII. und Franz I. von Frankreich kam ungefähr am 4. Jänner 1525 zustande. Ehses, Hist. Jahrb. 7, S. 572. — Die hier erwähnte Antwort K’s trägt das Datum 7. Februar. Bergenroth 2, Nr. 716, S. 698f. In dem Geiste der offiziellen Korrespondenz ist auch der Brief des Bernhard Cles an den Papst vom 9. Februar abgefaßt. Balan, Mon. ref. Luth., S. 429.

6] K schrieb am 15. Februar aus Madrid, an Mg: Ausurplus, mme, vous sçavez que par le dernier courrier vous ai adverti que je mandoie venir pardeça maistre Jean Hannart pour respondre sur aucunes choses, concernans mon frere l’archiduc. Mond. frere m’en a derechief escript de sa main bien expressement, me requerant ordonner commis pour prendre information tres-amplement, sur aulcuns pointz qui certes sont de grosse importance, car c’est au contraire des affaires de mond. frere et moi et n’y vouldroie dissimuler, mais faire faire tel devoir que la verité soit sceu et selon le delit ordonner la pugnition. Je vous prie que depeschez maistre Jehan de Fruyes, Jehan Jonglet, Anthoine de Vauldripont et Jacques Fevrier ou les deux d’eulx que mieulx y pourront vaquer pour aller devers mond. frere archiduc. Lequel leur fera bailler entiere information sur ceste matiere. Et icelle information faite, la m’envoyera, signée de scelle comme plus au long. Je lui escriptz presentement par le chemin d’Ytalie. J’escriptz aussi à mond. frere qu’il vous face solliciter pour envoyer lesd. commissaires ou les deux d’eulx de que, s’il y avoit delai pour faulte d’argent, qu’il commecte en mon nom quelque aultre de conseilleurs de mon regiment de l’empire. J’escriptz ensemblement au duc de Sasse et aultres qu’il apartient de sorte que ceste matiere se pourra bien adverer (durchstrichen folgt: et ce pendant que lesd. informations se feront, commandez aud. Hannart qu’il vienne pardeça pour y respondre, comment je lui ai escript). Wien, St.-A. Belgica PA 17. Konzept. Man wird aus diesen Mitteilungen schließen dürfen, daß es dem Kaiser wirklich ernst war, F in der Hannart-Angelegenheit zu befriedigen.

8] Die Abreise war für die Mitte Februar vorgesehen. Villa, S. 255. Die Erledigung seiner in Nr. A76 angeführten Aufträge folgt in Nr. A121. — Der Gesundheitszustand K’s besserte sich damals. Salinas berichtet am 8. Februar: Verdad es que su enfermedad ha hecho variaciones como es de costumbre, porque le subcedió en duble y se anticipó un dia de ventaja, y con buen regimiento quedó S. M. con la nueva y despidio la que ántes tenia. Villa, S. 254.

9] Beaurain kam am 1. Februar nach Madrid. Ebenda, S. 255.